

COMMUNE DE VEAUCHETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 20 mars 2026 à 19h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203242-20260320-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à VEAUCHETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TISSOT Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Membres présents : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle, CHASSAGNEUX Paméla, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie. Messieurs JAILLET Vivien, LASSABLIERE Thierry, MURE Jean-Jacques, PERRIN Charly, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, et VINCENT Eric.

Membre excusé : Madame ROCHE Lydie (procuration à Madame BACHELARD Anne-Noëlle)

Madame CHASSAGNEUX Paméla a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Election du Maire de la commune de VEAUCHETTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Jean-Paul TISSOT est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Jean-Paul TISSOT : 15 (quinze) voix

Monsieur Jean-Paul TISSOT, à l'unanimité, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 15 suffrages exprimés pour et 0 contre.

PROCLAME Monsieur Jean-Paul TISSOT Maire de la commune de Veauchette et le déclare installé.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

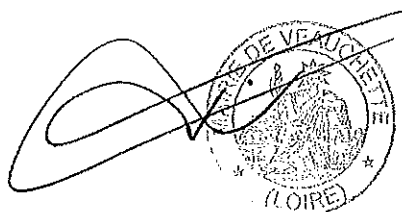
Fait à VEAUCHETTE, le 20/03/2026

Transmis au contrôle de légalité le 24/03/2026

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions et poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre d'adjoints et de leur élection.

Fait et délibéré à Veauchette, le 20/03/2026

Le Maire,
Jean-Paul TISSOT



La secrétaire de séance,
Paméla CHASSAGNEUX

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.